Image not found or type unknown

Cumulation repos et congés payés

Par **Nathalie JULLIEN**, le **14/10/2018** à **20:39**

Bonjour,
Je suis dans la restauration, j'ai demandé quelques jours de congés, repos le mercredi et jeudi, donc j'ai posé du vendredi au vendredi prochain , mon employeur dit que c'est pas possible.
Elle vient de m'imposer du Mardi au Mardi prochain, est ce que elle va me donner quand même mes repos de mercredi et jeudi d'après mes congés
Merc i d'avance
Nathalie jULLIEN

.

Par **P.M.**, le **14/10/2018** à **20:48**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si les congés payés sont gérés en jours ouvrables ou en jour ouvrables par l'acquisition de 2,5 jours par mois de travail ou en jours ouvrés…
Si le repos hebdomadaire n'est pas modifié, vous aurez effectivement le mercredi et le jeudi mais vous ne dîtes pas si vos congés payés devaient commencer le vendredi après le service pour reprendre le samedi et que c'est maintenant le mardi après le service pour reprendre le vendredi ou autrement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés